



# LA FEUILLE DES HERBETTES

Mars 2026

Journal de la commune de Sullens

## Message de la Municipalité

Cette fin d'hiver était très attendue pour toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement de notre commune !

En effet le 8 mars avait lieu le premier tour des élections communales pour la législature 2026-2031, en plus des nombreux autres scrutins cantonaux et fédéraux.

Vous avez largement renouvelé votre confiance aux quatre membres sortants de la Municipalité candidats à leur réélection et nous vous en remercions chaleureusement.

Nous allons ainsi continuer de mettre toute notre énergie à faire vivre et évoluer notre village pour répondre aux souhaits de la majorité des citoyens, ceci dans le respect du cadre réglementaire cantonal et fédéral, que nous devons appliquer pour notre village.

C'est également avec impatience que nous attendons de faire connaissance avec la cinquième personne que vous avez désignée le 29 mars dernier !

Au niveau du Conseil communal, l'ensemble des 45 membres et 12 remplaçants qui siégeront du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2031 a pu être élu au premier tour.

A leur prise de fonctions, ce sont 19 nouvelles et nouveaux membres du Conseil qui rejoindront les 26 conseillères et conseillers déjà en place.

Six jours après ce premier tour, les membres du Conseil communal ont eu le plaisir de siéger hors de nos habituels murs, dans la salle du Parlement vaudois.

Après avoir découvert ce lieu magnifique (voir en page 3) et après avoir apprivoisé le système de vote électronique, la séance a pu se dérouler normalement.

Hormis les habituelles communications et questions, les deux préavis présentés par la Municipalité ont été acceptés à l'unanimité (voir également ci-après).

Une fois la séance terminée, Mme Isabelle Freymond, députée de notre district, nous a permis de visiter les coulisses de ce bâtiment et découvrir quelques salles réservées habituellement à l'usage de nos député-e-s. La matinée s'est ensuite prolongée autour d'un délicieux repas pris dans les murs de ce haut lieu de la démocratie de notre canton.

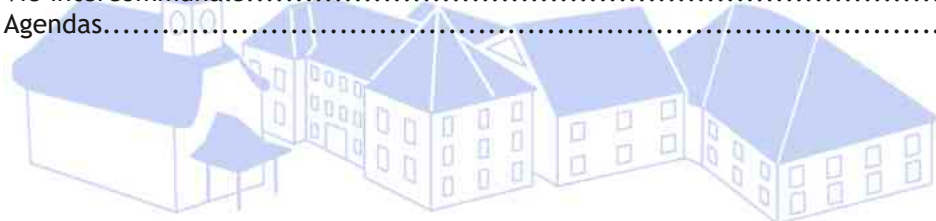
En plus des détails sur ces deux moments importants de notre année communale, vous trouverez dans ce journal de nombreuses informations sur la vie de notre village ainsi que quelques rappels de certaines procédures à respecter.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et d'ores et déjà de très belles fêtes de Pâques.

Pour la Municipalité  
Didier Simond, Syndic

## Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale.....	4
Vie intercommunale.....	7
Agendas.....	8



## Administration

Rue du Château 2  
1036 Sullens  
021 731 33 34  
[greffe@sullens.ch](mailto:greffe@sullens.ch)  
[controle.habitants@sullens.ch](mailto:controle.habitants@sullens.ch)

Horaires :  
Lundi de 14h00 à 18h30  
Mercredi de 8h00 à 11h30  
Vendredi de 8h00 à 11h30

## Résultats des élections communales

### Municipalité

**Election du 8 mars 2026 - 1<sup>er</sup> tour :**

Electeurs inscrits 916, participation 52.51 %.  
Bulletins rentrés 481, bulletins valables 480.

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour :

- Didier Simond
- Thierry Golay
- Sandra Noll
- Eric Dubauloz

**Election du 29 mars 2026 - 2<sup>e</sup> tour :**

Listes des candidat.e.s

- |                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| 1. Liste Parente  | 3. Liste Ciana         |
| • Eda Parente     | • Sylvie Ciana         |
| 2. Liste Pohorsky | 4. Liste Badan Sylvain |
| • David Pohorsky  | • Sylvain Badan        |

### Conseil communal

La totalité du Conseil communal a été élu au premier tour, le 8 mars dernier, où 45 sièges étaient à pourvoir. Electeurs inscrits 916, bulletins rentrés 416, bulletins valables 413, participation 45.41 %.

#### Liste des conseillers-ères communaux-ales dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Corthay Annette	Thiébaud Sébastien	Aparicio Anabela
Simons Danielle	Eckert Florent	Chaubet Valérie
Sauty Hélène	Ghelfi Thierry	Mezenen Sara
Graf Reto	Silva Mélanie	Gambale Giuseppe
Cappi Maxime	Keller Patrick	Lavignasse Gabriel
Cochet Jean	Valet Benjamin	Paccaud Sarah
Rais Damien	Dayer William	Acha-Orbea Mathias
Behn Patrick	Vullioud Yannick	Parente Eda
Magenat Alain	Jallut Laurence	Poët Nicolas
Martin Henri	Gallizioli Samantha	Pacífico Pauline
Schweingruber Pascal	Tartaglia Stefania	Guéra Alain
Cappi Mathieu	Henri Lendi Marlène	Bailat Gérald
Baudat Killien	Di Fulvio Marco	Ciana Sylvie
Badan Alain	Jordan Aline	Jao Jules Renée
Joss Virginie	Valet Nicolas	Lüthi Patrice

#### Liste des suppléant-e-s

Glesti Monika	Duperrut Christian	Pohorsky David
Dayen Frank	Van Schilt Cerf Alexandra	Rebetez Sylvie
Saugeon Claude	Sandoz Richard	Di Feo Fiore Amato
Preite Arcangelo	Köse Abdullah	Party Arnaud

## Résultats des autres votations du 8 mars 2026

**Objet 1 :** Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)

OUI : 40.97 % - **NON : 59.03 %**

Participation : 63.65 %

Le contre-projet est accepté par 73.01% de OUI

**Objet 3 :** Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat)

OUI : 24.84 % - **NON : 75.16 %**

Participation : 63.52 %

**Objet 2 :** 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR)

OUI : 37.93 % - **NON : 62.07 %**

Participation : 63.52 %

**Objet 4 :** Acceptez-vous la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle ?

**OUI : 60.58 %** - NON : 39.42 %

Participation : 63.52 %

## Poste au Conseil d'Etat 1<sup>er</sup> tour

Participation : 53.57 %

- Thuillard Jean-François : 60.53 %,
- Nordmann Roger : 31,34 %,
- Raboud Sidorenko Agathe : 5.26 %.

## Dates des prochaines votations fédérales

- 14 juin 2026
- 27 septembre 2026
- 29 novembre 2026



## Conseil communal

### Séance du 14 mars 2026

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal.

#### Préavis 1/2026

Rémunération des autorités communales pour la législature 2026-2031

Préavis accepté à l'unanimité

#### Préavis 2/2026

Demande d'un crédit de construction pour la réfection des chemins des améliorations foncières (AF)

Préavis accepté à l'unanimité

### Prochaines séances du Conseil communal

jeudi 11 juin 2026  
mercredi 7 octobre 2026  
jeudi 10 décembre 2026

**Assermentation du futur  
Conseil communal**  
mardi 23 juin 2026

Ces préavis sont disponibles au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune [www.sullens.ch](http://www.sullens.ch)



### Impressum

Editeur: Commune de Sullens - Imprimerie: PaperForms, Villars-Ste-Croix -  
Direction: Municipalité de Sullens - Mise en page: Nathalie Martin (NM) -  
Prochaine parution: environ dix jours après le prochain Conseil communal -  
Site internet: [www.sullens.ch](http://www.sullens.ch) - Email: [journalDeSullens@gmail.com](mailto:journalDeSullens@gmail.com)

### Facebook de la commune



Suivez la vie locale sur la page  
[@CommuneDeSullens](https://www.facebook.com/CommuneDeSullens)

## Etat civil

### Naissances

Théo Roulin  
le 14 décembre 2025

Mathis Vaney  
le 17 décembre 2025

Ava Gossuin  
le 27 décembre 2025

Victor Chiariotti  
le 9 février 2026

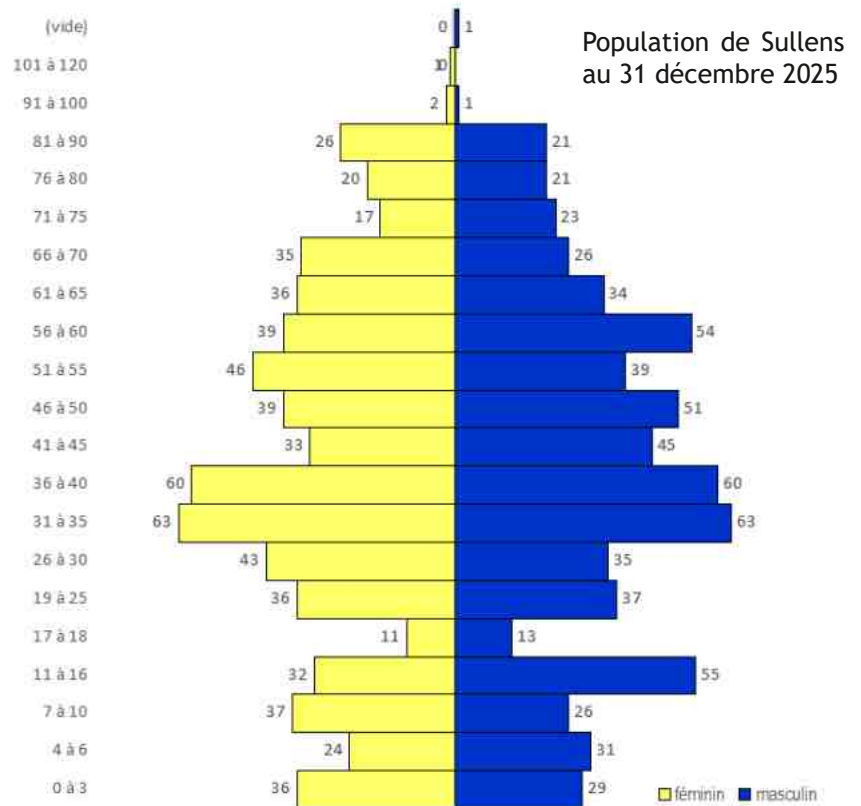
Clara Lemos Carvalho  
le 18 février 2026

Eliot Tissot  
le 6 mars 2026

### Décès

Peter Frei  
le 1<sup>er</sup> décembre 2025

## Statistiques de la population



## Label Cyber-Safe

Le 15 décembre 2025, l'administration communale a reçu son certificat de conformité au label Cyber-Safe. Ce label de cybersécurité, déjà décerné à près de 200 communes suisses, atteste d'une gestion responsable des systèmes informatiques et des données de la population.

À l'issue d'un audit indépendant et d'un état des lieux complet, un plan d'actions a permis de renforcer les protections techniques, les procédures internes et la sensibilisation des collaborateurs-trices. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de mieux maîtriser les risques numériques et de renforcer la confiance des habitantes et habitants.



Pour en savoir plus sur les critères d'obtention de ce label, rendez-vous sur [cyber-safe.ch](http://cyber-safe.ch)

## Registre communal des entreprises

La Municipalité rappelle que selon la Loi sur l'Exercice des Activités Economiques (LEAE) et son Règlement d'application (RLEAE), **toute entreprise** qui a une activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, **quelle que soit sa forme juridique**, doit s'inscrire au Registre communal des entreprises au moyen du formulaire se trouvant sur le site internet

[www.sullens.ch/pratique/entreprises](http://www.sullens.ch/pratique/entreprises)

Il est obligatoire que ce registre soit à jour, c'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre collaboration.

## Mise à l'enquête

Un dossier complet et conforme devra être transmis au service de l'urbanisme de l'administration communale au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 16h00 pour une mise à l'enquête publique du 13 juin au 12 juillet 2026.

Tous les dossiers arrivés après cette date seront bien sûr traités et analysés comme à l'accoutumée.

Pour une mise à l'enquête publique dès le 22 août, un dossier complet et conforme devra être transmis au service de l'urbanisme au plus tard le lundi 10 août 2026 à 16h00.

## Piscine privée et bassin d'agrément

Les piscines saisonnières hors-sol démontables d'une capacité de moins de 5 m<sup>3</sup> sont autorisées sans demande particulière auprès de la Municipalité. Ces dernières doivent être intégralement démontées du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai et vidangées selon les directives ci-dessous.

Les piscines saisonnières hors-sol démontables d'une capacité de 5 à 15 m<sup>3</sup> sont soumises à une procédure de dispense d'enquête publique. Toutefois, elles doivent obtenir un **permis saisonnier** délivré par la Municipalité. Ces dernières doivent être intégralement démontées du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai et vidangées selon les directives ci-dessous.

Pour plus d'informations : [www.sullens.ch/officiel/reglements](http://www.sullens.ch/officiel/reglements) «Directive communale pour l'installation d'une piscine ou tout autre objet similaire (jacuzzi, puits, étang)»

Les piscines fixes, enterrées ou semi-enterrées doivent être mises à l'enquête publique, selon la procédure cantonale.



### Extraits de la directive DCPE 501 - 4. Principes d'évacuation des eaux

#### Vidange des eaux de baignade

La désinfection, généralement réalisée à base de produits chimiques, permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

#### Rinçage des filtres

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.

#### Nettoyage des bassins

Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression.

Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.

## Prévention contre les nuisances sonores

Message de [www.votrepolice.ch](http://www.votrepolice.ch)

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités extérieures vont se multiplier. Certaines vont se prolonger tard et créer une recrudescence de décibels.

Huit propositions pour bien cohabiter :

- Diminuer le bruit dès 22h00
- Aviser les voisins lors d'une fête privée
- Éviter les jeux bruyants en soirée
- Moins de basses et de volume
- Le soir, parler à voix basse à proximité d'habitations
- Éviter de claquer les portières de voiture
- Ne pas laisser tourner le moteur inutilement à l'arrêt
- Ne pas déplacer des meubles en les poussant

**Le respect des uns + La tolérance des autres  
= L'esprit de bon voisinage**



Deux extraits du règlement communal de police, disponible sur [www.sullens.ch/officiel/reglements](http://www.sullens.ch/officiel/reglements)

**Article 19 - Travaux bruyants**  
(usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres outils à moteur)

**INTERDITS**  
pendant les jours de repos public  
les autres jours entre 12h00 et 13h00  
et entre 19h00 et 8h00.

**Article 20 - Instruments et appareils sonores**

**AUTORISES** entre 22h00 et 7h00  
seulement dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.  
(sauf exception pour spectacles et manifestations publiques).

## Démoussage des toits, désherbage des terrasses... Mise en garde contre les travaux illégaux


Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises proposent divers travaux d'entretien aux propriétaires. Mais attention aux infractions : utilisation de produits chimiques non autorisés (comme eau de Javel ou soude caustique), pas de permis d'utilisation de produits phytosanitaires pourtant soumis à la législation suisse, pas de récupération des eaux de lavage ...



Ces travaux illégaux sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions des cours d'eau.

Par conséquent, **tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu responsable en tant que commanditaire des travaux.**

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques.

 Département de l'environnement et de la sécurité  
DGE-DIREV-Produits Chimiques - [www.vd.ch](http://www.vd.ch)  
021 316 43 60 - [info.dge@vd.ch](mailto:info.dge@vd.ch)



### Passeport vacances

Vente des passeports vacances dès le mercredi 20 mai à 12h00 sur [www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)

Inscriptions aux activités de juillet dès le mercredi 10 juin à 12h00

Inscriptions aux activités d'août dès le mercredi 17 juin à 12h00

- Passeport Traditionnel CHF 45.- pour les enfants de 9 à 15 ans
- Passeport Farniente CHF 25.- pour les enfants de 13 à 15 ans

Conditions détaillées sur [www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)

### Des soucis pour placer votre enfant pendant les vacances ?

Si vous cherchez à placer vos enfants durant les prochaines vacances de Pâques, d'été ou lors des fermetures des structures d'accueil, nos Accueillantes en Milieu Familial (AMF) peuvent être une solution.

A Sullens, trois AMF sont à disposition.

Renseignements auprès de :  
Mme Gabrielle Lerjen,  
au 079 233 73 10.

### Chiens et espace public

Nous vous rappelons que :

- les chiens doivent être tenus en laisse sur les places de jeux.

- les propriétaires de chien(s) doivent ramasser les déjections de leur animal et les jeter dans les endroits prévus à cet effet, par souci de civisme, d'hygiène publique et de bon sens, et selon les articles 28 et 32 de notre règlement communal de police. Règlement à consulter sur [www.sullens.ch/officiel/reglements](http://www.sullens.ch/officiel/reglements).

- Depuis 2019, les chiens doivent être tenus en laisse **en tout temps dans les pâturages occupés par du bétail**. En effet, la non divagation des chiens dans les prés évite que leurs déjections soient ingérées par le bétail et causent d'éventuels avortements chez les bovins.

- Enfin, pour protéger la reproduction de la faune sauvage, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt et dans les prairies attenantes

**du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.**



## Une soirée féerique pour l'apéritif de Noël communal

La magie de Noël a une nouvelle fois illuminé notre commune à l'occasion du traditionnel apéritif de fin d'année. Avant de se retrouver autour du verre de l'amitié, petits et grands ont participé à une chaleureuse balade aux lampions à travers les rues du village.

À l'issue de la promenade, tous se sont réunis pour l'apéritif de Noël confectionné et organisé par SullenS'anim'. C'est alors que le Père Noël a fait son apparition, pour le plus grand bonheur des enfants venus nombreux l'accueillir. Entre photos souvenirs, échanges chaleureux et distribution de friandises, il a su faire briller les yeux des plus jeunes... et raviver l'âme d'enfant des plus grands. Autour de boissons chaudes et de gourmandises salées et sucrées, chacun a pu prolonger la soirée dans une ambiance festive et familiale.

Un grand merci aux bénévoles de SullenS'anim', aux élus et à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette belle soirée. Rendez-vous l'année prochaine pour partager à nouveau ensemble la magie de Noël !

Le comité de SullenS'anim'



## Cours de gym

*Just For Fun*

Envie de bouger en passant un bon moment ? Venez nous rejoindre pour un cours de gym !

Les lundis soirs (hors vacances scolaires)  
Grande salle de Sullens, de 20h30 à 21h30



### Contacts :

- Mme Isabelle Carusone, secrétaire, au 079 289 92 71
- Mme Martine Rais, caissière et monitrice, au 079 660 28 38
- Mme Fabienne Favre, présidente et monitrice, au 078 758 93 27

## Bibliothèque villageoise

Ouverte tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 16h30 à 19h00

Adresse : Route de Mex 1



# VIE INTERCOMMUNALE

## Mise en garde contre les faux policiers et faux banquiers

### Message de la Police cantonale



Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

La police ou votre banque n'agit pas ainsi !  
Et si ça vous arrive, appelez le 117.

## Activités des paroisses catholique et protestante

### Café contact

dès 9h30 les mardis 7 avril, 5 mai et 2 juin, à l'ancienne Cure de Cheseaux.

### Passeport paroissial des vacances de Pâques

Informations en scannant le QRCode ci-contre.



Vous trouverez d'autres informations utiles en lien avec les paroisses sur notre site : [www.sullens.ch/pratique/paroisse](http://www.sullens.ch/pratique/paroisse)

## Calendrier des manifestations

3 avril 2026	<b>Chasse aux oeufs</b> Organisée par SullenS'anim'
2 et 9 mai 2026	<b>Duel intercommunal</b> Organisé par SullenS'anim' Grande salle
25-26-27 juin 2026	<b>Fête d'été</b> Organisée par SullenS'anim' et les sociétés locales - Grande salle
1 <sup>er</sup> août 2026	<b>Fête nationale</b> Organisée par la FSG Grande salle
3 octobre 2026	<b>Troc Automne-Hiver</b> Organisé par SullenS'anim' Grande salle
14 novembre 2026	<b>Braderie</b> Organisée par SullenS'anim' Grande salle
11-12 décembre 2026	<b>Fabrique de Noël</b> Organisée par SullenS'anim' Grande salle

## Agenda des Tables au bistrot

Organisée par Pro Senecte Vaud, l'activité Tables au bistrot est reprogrammée en 2026, les dimanches suivants :

**26 avril, 31 mai, 28 juin, 19 juillet, 30 août.**

Le repas a lieu à midi à l'Auberge de Sullens.  
La participation est de CHF 20.- (hors boissons)

Informations et inscriptions

Mme Maria Primiceri

au 078 603 42 00 jusqu'au vendredi précédant le repas.

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

## Ramassage des encombrants

Les jeudis 30 avril et 29 octobre 2026 dès 7h30

**Les objets doivent être déposés  
la veille au soir en bordure de route.**

Concerne les objets durs incinérables et non recyclables de taille supérieure à 60 cm.

**Non pris dans les encombrants :** carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition, sacs poubelles, bâches et sacs plastique ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction, mobilier et autres objets en ferraille.



[www.sullensanim.ch](http://www.sullensanim.ch)

**CHASSE AUX OEUFS 10H30**

Le **vendredi 3 avril**

**11h00 Apéro offert par** 

**12 h Pic-nic canadien**  
avec les oeufs de la chasse



**SULLENS**

**FÊTE D'ÉTÉ**  
*25 26 27 JUIN*

**GRÈPES  
RAGLETTES  
DRINKS**

**ANIMATIONS  
FÊTE FORAINE**

**JEUDI 18H CORTÈGE ENFANTS  
20H CINE OPEN AIR**

**VENDREDI  
21H00 CONCERTS**

**SAMEDI 10H00 RALLYE  
CONCOURS DE PÉTANQUE  
SILENT DISCO**

PROGRAMME COMPLET ET PLUS D'INFOS SUR  
[WWW.SULLENSANIM.CH](http://WWW.SULLENSANIM.CH)



Pour plus d'informations concernant les activités et manifestations organisées par SullenS'anim', consulter le site :

[www.sullensanim.ch](http://www.sullensanim.ch)